

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 09 Septembre 2025 à 19h00

- Délibération n°1 – Vente de la Parcelle D281 au Département du Lot – Approuvée.
- Délibération n°2 – Acquisition Parcelle D1240 Consorts TRONCHON pour Voie verte – Approuvée.
- Délibération n°3 – Demande de Subvention au Département du Lot pour Rénovation de l'église du Bournaguet – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 SEPTEMBRE 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pascal LAVAU, Maire.

Présents : Morgan BABOULENE. Charlotte BERTIN. Jean-Pierre CARDOSO.
Karine DE LA CONCEPTION. Rémi DEBAYE. Karine DELORD BONNETAT. Cindy MANSO. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD.

Absents : Jean CORREIA. Nicolas FERNANDEZ.

Procurations : Damien COLLIER.

Secrétaire de séance : Valérie RICARD.

A- Ordre du jour :

1- Vente de la Parcelle D281 au Département du Lot :

Le projet d'aménagement de sécurité de la route départementale 653 au niveau de la côte du Cluzel sur les communes de Trespoux-Rassiels, Labastide-Marnhac et Villesèque, reliant les bassins économiques de Cahors et Villeneuve-sur-Lot, a été déclaré d'utilité publique en date du 19 Août 2024.

Le tracé retenu du nouvel itinéraire de la côte du Cluzel emprunte une parcelle appartenant à la commune de Trespoux-Rassiels située à la Section D n° 281 d'une surface de 1 240 m².

Le Département du Lot propose d'acquérir cette parcelle pour un montant total d'indemnités de 446,40 € conformément à l'estimation fixée par le pôle d'évaluation domaniale en date du 19 Novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser la vente de cette parcelle, à signer les actes et l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

VOTE : POUR 11

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Acquisition Parcelle D1240 Consorts TRONCHON pour Voie verte :

La Commune de TRESPOUX-RASSIELS a réalisé une voie verte permettant de relier les différents lieux urbanisés (bourg ancien pôle de service et hameaux distants) dans des conditions de sécurité permettant les déplacements à pied ou à vélo. Dans sa deuxième phase ce projet verra la réalisation d'une section reliant de la mairie jusqu'à la Croix de Rigal. Pour mettre en œuvre ce projet, la commune de Trespoux-Rassiels devra réaliser l'acquisition la parcelle Section D n° 1240 d'une surface de 441 m² appartenant à Mme Monique BELIER épouse TRONCHON, M. Thierry TRONCHON et M. Olivier TRONCHON.

Monsieur le Maire propose donc que la commune prenne en charge :

- L'ensemble des frais de bornage nécessaires à cette opération.
- Les frais notariés
- Le prix sera de 1 euro le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser l'acquisition de ces surfaces à signer les actes et l'ensemble des documents nécessaires à cette opération.

VOTE : POUR 11

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Demande de Subvention au Département du Lot pour Rénovation de l'église du Bournaguet :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'alerte d'un artisan de la commune de Trespoux-Rassiels, sur le mauvais état de la voûte de l'église du Bournaguet et sur les conseils d'un architecte, un arrêté de fermeture temporaire a été pris concernant cet édifice.

Des devis ont été établis afin de consolider cette voûte, procéder au remplacement des abat-sons ainsi que remplacer des ouvertures (vitres claires). Il propose donc au Conseil municipal de délibérer pour la remise en état de cette église en sollicitant le Conseil Départemental et son service du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention afin de pouvoir réaliser ces travaux. Le coût total des travaux s'élève à 47 252 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention du service Patrimoine du Conseil Départemental. Il précise qu'une demande a été formulée auprès de la Région Occitanie et qu'un dossier est en cours de dépôt auprès de la Fondation du Patrimoine. Le plan de financement se présenterait ainsi sans prévision des dons privés qu'il est difficile d'évaluer. Il autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes.

Plan de financement prévisionnel :

<u>Coût total de l'opération H.T.:</u>	47 252,00 €
<u>Demandes de subventions :</u>	
- REGION OCCITANIE : 15%	7 087,80 €
- Service Patrimoine Départemental : 30.00 %	14 175,60 €
- FONDS PROPRES COMMUNE	25 988,60 €
TOTAL H.T. :	47 252,00 €

VOTE : POUR 11

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

B- Informations :

Pascal LAVAUUR informe le conseil municipal que la mairie va demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2025 en raison de la sécheresse. A ce jour, une seule déclaration de sinistre a été reçue en mairie.

Il consulte le conseil afin de décider si un message d'information doit être adressé aux administrés.

Cela permettrait aux habitants d'être informés de cette procédure mais également d'appuyer la demande de la mairie auprès de la Prefecture.

Concernant l'affaire de l'antenne TDF située à Bois-Grand : le jugement en référé donne raison à TDF. La mairie va abandonner la procédure en raison d'un risque important d'engagement de frais trop important pour la commune avec peu de chance de gagner.

La mairie est en attente de réponse courant Octobre des demandes de subventions. Si la réponse est positive tant pour le Département que pour le Leader (Europe), l'appel d'offre sera lancé en Novembre-Décembre et le début des travaux pour début 2026. Il est prévu de restaurer la toiture de la grangette de M. JANICOT et de poser du grillage comme convenu avec Mme PERRIDON Marine et M. LEMOZIE Eric à l'automne.

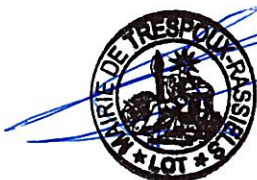
Une nouvelle professionnelle est arrivée à la Maison médicale : Mme DURAND Mahora, Sage-femme. L'annonce effectuée sur les différents canaux de communication et les réseaux sociaux ont été largement partagés. Son activité a commencée le 01 Septembre et son planning d'activité est déjà très chargé.

Morgan BABOULENE avait proposé d'organiser une journée solidaire et participative pour nettoyer et remettre en état les lavoirs et fontaines de la commune. Malheureusement ces sites nécessitent l'intervention de professionnels. Le lavoir de Fond Baysse a été vidé et le nettoyage est en cours, au Colombier il faut faire des travaux de maçonnerie pour soutenir la voûte et le lavoir de Larroque est à nettoyer. Pour la journée du patrimoine du 20 Septembre, l'association Es per nostre patrimoni et la Mairie de Trespoux-Rassiels proposent une balade autour de ces fontaines et lavoirs ainsi que celle du Bournaguet.

La rentrée scolaire s'est bien passée mais une baisse des effectifs est à noter : 88 enfants contre 104 l'an dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Pascal LAVAUUR



La Secrétaire de séance,
Valérie RICARD